



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

de parts sociales et comptes courants d'associés

Energ'Ethik

Je soussigné.e :

Madame **Monsieur**

Nom : _____ Prénom : _____

Pour les personnes mineures ou sous tutelle, nom du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____

Né.e le : _____ Profession : _____

Nationalité : _____

Adresse : Rue : _____ CP : _____

Commune : _____ Tél : _____

Courriel : _____

OU

Personne Morale Dénomination : _____

SIRET : _____ Forme juridique : _____

Personne à contacter : Nom : _____ Prénom : _____

Titre ou qualité : _____

Adresse : Rue : _____ CP : _____

Commune : _____ Tél : _____

Courriel : _____

Je reconnais que la présente souscription, d'un caractère purement privé, n'a pas lieu dans le cadre d'une offre de titres.

J'accepte que la SCIC ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'information et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la SCIC. Cette autorisation a comme objectif de faciliter la gestion de la SCIC et de limiter la consommation de papier et d'énergie. Je peux annuler cet accord à tout moment, en informant la SCIC. Je m'engage à informer la SCIC de tout changement d'adresse.

J'atteste conserver une copie de ce bulletin de souscription sur papier libre.

Merci de retourner ce formulaire complété et signé soit en main propre à un des administrateurs (contacts téléphoniques ci-dessous) soit par courrier postal à l'adresse :

Energ'Ethik SCIC

Mairie du Vigan, place Quatrefages de Laroquète, 30120 LE VIGAN.

Une question ?

Guy 0676529119

Anne 0610715247

Antoine 0782072899

La part sociale est à 50€, vous pouvez en prendre autant que vous le souhaitez. C'est un investissement dans le long terme qui reste votre propriété pendant toute la vie de la coopérative et qui vous donne la possibilité de participer aux décisions en assemblée générale. Il est possible d'en demander le remboursement à tout moment. Votre demande est prise en compte par le conseil d'administration qui a un an maximum pour l'effectuer. Sa rémunération dépend des décisions de l'assemblée générale annuelle.

Bon à savoir : Pour chaque € investi par un citoyen, la région donne l'équivalent en subvention, jusqu'à 500€ par personne.

Il existe aussi une possibilité de prêter sous forme de compte courant d'associé, nous contacter pour avoir des informations complémentaires.

Souscription au financement de la SCIC SAS à capital variable Energ'Ethik

Je déclare avoir lu les statuts, les approuver et souscrire _____ x 50 € parts sociales à la SCIC Energ'Ethik SAS à capital variable

Montant total du versement : _____ €

L'intégralité des sommes souscrites sera immédiatement versée.

Règlement :

- En espèces
- Par chèque à l'ordre de Energ'Ethik SCIC
- Par virement sur le compte du Energ'Ethik (merci de saisir votre nom dans le libellé):

ENERG'ETHIK IBAN FR7613506100008515969442431

BIC AGRIFRPP835

Date :

**Signature de la Souscriptrice
/ du Souscripteur :**

Pièces justificatives à joindre :

> Particuliers, pensez à joindre la copie d'une **pièce d'identité (recto-verso)** et un **justificatif de domicile**.

> Personnes morales, pensez à joindre **KBIS** et **Statuts** pour une société, **statuts** et **PV** de nomination du mandataire pour une association.

> Votre **RIB**